



**IL FAUT UN VILLAGE ENTIER
POUR PROTÉGER LES ENFANTS**

VOTRE DEVOIR DE PROTÉGER LES ENFANTS

Quels sont les endroits où les enfants doivent être en sécurité? *Partout* dans la communauté.

Qui doit protéger les enfants? *Tout membre* de la communauté.

Vous croyez peut-être que des personnes autres que vous doivent assumer la responsabilité de protéger les enfants au sein de notre communauté. Le service de police. La Société de l'aide à l'enfance. Les écoles. C'est bien le cas. Mais le meilleur moyen de rendre cette communauté sécuritaire pour tous les enfants et les jeunes est lorsque *la communauté entière* collabore.

Il faut un village entier pour élever un enfant. Il faut un village entier pour *protéger* les enfants.

Voici pourquoi

La violence et la négligence envers les enfants ne sont pas toujours ce que les gens pensent. Lorsque vous lisez les nouvelles, vous pouvez avoir l'impression que la majeure partie de notre travail concerne la violence sexuelle. Il en est bien sûr question, mais plusieurs autres formes de violence et de négligence se produisent également. Certains signes de violence ou de négligence sont facilement reconnaissables, mais beaucoup ne le sont pas. Il peut être compliqué et difficile de les reconnaître.

Les parents avec qui nous travaillons ne sont pas tellement différents de vous. La plupart sont des gens ordinaires. Certains sont confrontés à des problèmes de santé mentale ou de dépendance. D'autres doivent affronter une panoplie d'autres problèmes. Ce sont de vraies personnes. Ce sont vos voisins, les gens avec qui vous travaillez, les gens que vous voyez lorsque vous magasinez.

Les enfants et les jeunes avec qui nous travaillons sont comme tous les autres enfants. Ils rencontrent les mêmes défis que tous les autres enfants ou jeunes, mais sont souvent confrontés à des obstacles qui les empêchent de développer leur plein potentiel.

Nous aidons ces familles à se renforcer afin de les garder unies. Nous collaborons souvent avec la famille élargie des enfants et des jeunes pour les aider à les prendre en charge. Nous dirigeons les familles vers les services dont elles ont besoin. Notre travail auprès de ces familles n'est pas toujours facile. Mais nous pouvons vraiment changer les choses pour elles.

Nous ne pouvons pas faire ce travail sans votre collaboration.

Nous ne pouvons pas être partout, mais la communauté le peut. Si vous voyez qu'une famille a besoin d'aide, alors *aidez-la* en nous contactant. C'est ce qu'il faut faire, et c'est également la loi en Ontario. Si vous êtes témoin de violence ou de négligence, vous avez le devoir de la signaler. Nous ferons un suivi. Si la famille a besoin d'aide, nous lui fournirons.

Il existe également d'autres gestes que vous pouvez poser. Vous pouvez devenir parent d'accueil ou parent adoptif. Vous pouvez devenir bénévole. Vous pouvez faire un don à l'un de nos programmes octroyant des bourses aux jeunes qui souhaitent fréquenter l'université ou le collège, ou à un programme permettant à des enfants de participer à un camp de vacances.

Il s'agit de notre communauté. Il s'agit des enfants de notre communauté. Nous devons travailler ensemble pour assurer leur protection.

Ce que vous devez savoir

APPELEZ-NOUS DÈS MAINTENANT
(613) 545 3227 (855) 445 3227

La loi de l'Ontario est claire. En vertu du paragraphe 72 de la Loi sur les services à l'enfance et à la famille, toute personne qui a des motifs raisonnables de soupçonner qu'un enfant a subi de mauvais traitements doit en faire part à une société d'aide à l'enfance. La loi stipule également que la personne qui est témoin des mauvais traitements est celle qui *A LE DEVOIR* de contacter la Société de l'aide à l'enfance. Même si vous savez que le cas d'un enfant a déjà été signalé, vous *AVEZ LE DEVOIR* de faire un nouveau signalement si vous avez d'autres motifs raisonnables de soupçonner que l'enfant a ou peut avoir besoin de protection. En outre, si vous êtes un médecin, un professeur ou un autre professionnel, la loi vous interpelle directement à prendre les mesures nécessaires.

À quoi ressemble la violence ou la négligence envers les enfants? Ce n'est pas toujours facile de reconnaître ce genre de situation. Et les enfants en sont affectés de différentes façons. Voici quelques éléments de base à surveiller :

- **VOLET PHYSIQUE** : Des blessures qui ne correspondent pas aux explications données, à l'âge auquel elles se produisent ou au moment de leur apparition.
- **VOLET SEXUEL** : Des blessures ou de l'inconfort dans la région des organes génitaux, des sous-vêtements salis ou tachés de sang, une grossesse chez une jeune fille.
- **VOLET ÉMOTIONNEL** : Une grave dépression, un repli extrême sur soi, de l'agressivité ou des comportements pour attirer l'attention. Les signes peuvent comprendre des maladies fréquentes et une absence générale d'épanouissement.

La violence familiale est associée à la violence et à la négligence envers les enfants. Dans bon nombre de familles où l'un des partenaires adultes subit de la violence conjugale, les enfants et les jeunes subissent aussi de la violence.

Mais rappelez-vous qu'il ne s'agit que de *quelques-uns* des signes de violence et de négligence. Il en existe bien d'autres qui ne sont pas aussi évidents. Dans certains cas, les parents sont incapables de faire face à une situation en raison de problèmes de santé mentale ou de dépendance. Dans d'autres cas, il se peut que la famille vive une crise causée par des problèmes financiers, des problèmes de logement, des ennuis avec la police et bien plus.

La violence ou la négligence ne se manifeste pas que « d'une seule façon ». Vous devez faire appel à votre bon jugement. Si vous soupçonnez qu'un enfant a besoin d'aide, contactez-nous.

Dans certains cas, un enfant ou un jeune révèle verbalement qu'il est victime de violence ou de négligence. Si cela se produit, rappelez-vous des étapes qui suivent :

- Aidez calmement l'enfant et contrôlez vos propres réactions
- Dites à l'enfant que vous devrez en parler à quelqu'un qui pourra l'aider à résoudre son problème
- Prenez-note de ce que l'enfant a dit, le plus possible dans ses propres mots
- Contactez-nous dès que possible

Ce qui se passe lorsque vous appelez

Vous pouvez nous joindre de plusieurs façons, mais la meilleure méthode est de nous appeler. Nous avons mis à votre disposition des gens qui peuvent vous parler au téléphone 24 heures par jour, 7 jours par semaine.

APPELEZ-NOUS DÈS MAINTENANT
(613) 545 3227 (855) 445 3227

Un préposé à la protection de l'enfance expérimenté vous répondra. Ces employés sont formés pour noter l'information, répondre à vos questions et confirmer s'il s'agit d'un appel qui doit être enquêté par Services à la famille et à la jeunesse ou si une autre agence serait plus appropriée pour le cas signalé.

On vous demandera votre nom, votre numéro de téléphone et si vous souhaitez garder l'anonymat auprès du client.

Notre personnel voudra recueillir tous les renseignements que vous possédez sur la famille. Nous devons savoir qui sont les enfants, l'endroit où ils habitent et comment les contacter. Nous vous poserons également des questions sur les autres formes de soutien ou services que reçoit la famille. Nous aurons aussi besoin de vos coordonnées au cas où il faudrait clarifier certains éléments, mais ces renseignements ne seront pas transmis à la famille.

Il est possible que vous n'ayez pas tous ces renseignements en main. N'attendez pas de recueillir plus de renseignements. Contactez-nous *immédiatement* lorsque vous voyez qu'un enfant a besoin d'aide. Et si pour une quelconque raison vous ne réussissez pas à nous joindre ou si le cas est urgent, appelez le service de police local ou faites le 911.

En bref

Passons en revue ce que nous avons appris :

- Nous avons besoin de la communauté pour nous aider à faire notre travail.
- Le rôle que vous jouez est important. Non seulement c'est la bonne chose à faire, mais c'est aussi la loi.
- Si vous voyez qu'un enfant a besoin d'aide, *aidez-le* en nous contactant.
- Sachez reconnaître les signes, mais rappelez-vous que la violence et la négligence ne sont pas toujours évidentes.
- Soyez prêt au cas où un enfant vous révélerait qu'il est victime de violence ou de négligence.
- La meilleure façon de nous joindre est de nous appeler. N'hésitez pas à le faire. N'attendez pas de recueillir plus de renseignements. Appelez le service de police local ou faites le 911 si vous n'arrivez pas à nous joindre.

Il faut un village entier pour protéger les enfants et les jeunes

Nous avons tous une chose en commun : la famille. Les membres de votre famille vous protègent et vous les protégez. C'est le genre de détermination dont nous avons besoin pour protéger les enfants et les jeunes. Nous faisons tous partie d'une plus grande famille que l'on appelle la communauté. En suivant ces étapes et en travaillant main dans la main, nous pouvons améliorer la vie de ces enfants et de ces jeunes, ainsi que celle de notre communauté. Maintenant, au travail.

Nous vous remercions de contribuer aux efforts que nous déployons.

Pour en savoir davantage à notre sujet ou pour faire un don, devenir bénévole ou parent d'accueil, visitez-nous en ligne.

www.facsfla.ca

APPELEZ-NOUS DÈS MAINTENANT
(613) 545 3227 (855) 445 3227